

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 908

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Ventes et cessions

337 776 223 RCS Nancy.

DEXTRE PRIMO.

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Capital : 513000.00 EUR.

Adresse : 14b, Rue de la Commanderie, 54000 Nancy.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : GEZIM INTERIM Société par actions simplifiée au capital de 5.000.000 € 16 Place du Marché aux Choux 67600 SELESTAT 391 498 565 RCS COLMAR DEXTRE PRIMO Société par actions simplifiée au capital de 513.000 € 14B Rue de la Commanderie 54000 NANCY 337 776 223 RCS NANCY AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE DEXTRE PRIMO PAR GEZIM INTERIM 1. Evaluation de l'actif et du passif de DEXTRE PRIMO dont la transmission à GEZIM INTERIM est prévue : Balance faite de : L'actif apporté détaillé pour un montant global de : +1.640.919,80 € Et du passif pris en charge pour un montant global de : - 931.196,09 € Et de la provision pour litiges qui sera reprise par la Société Absorbante pour un montant de : - 35.000,00 € ===== L'actif net apporté ressort à : + 674.723,71 €. 2. Augmentation du capital de GEZIM INTERIM : GEZIM INTERIM, société absorbante, détenant la totalité des actions de DEXTRE PRIMO, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu du mali de fusion : 928.710,29 € 4. Dépôt du traité de fusion Le traité de fusion établi le 25 mai 2021 a été déposé : au greffe du Tribunal Judiciaire de NANCY le 31 mai 2021 au nom de DEXTRE PRIMO, absorbée, au greffe du Tribunal Judiciaire de COLMAR le 27 mai 2021 au nom de GEZIM INTERIM, absorbante. POUR AVIS AU BODACC.